

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

NOVAMAX F150

Version:7

Date de révision:01/04/2024

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit:
1. 1. 1. Nom de la préparation: NOVAMAX F150
1. 1. 2. Contient: • fluorure d'hydrogène
1. 1. 3. UFI: 800Y-EJRV-YJ04-GFQN
1. 1. 4. Formule: Mélange
1. 1. 5. N° code du produit: 6100021
1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: décapant acide
1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: Applications Diverses Maintenance chimiques
ZI EST - RUE KEPLER - BP20074
F-62223 ST LAURENT BLANGY
France
Tél: +33 (0)3 21 07 85 76
Courriel: contact@admchygienne.fr
1. 4. Numéro d'appel d'urgence: INRS +33 (1) 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange: * Corr. cut. 1A / SGH05 - H314 ** Tox. aiguë 3 / SGH06 - H301 ** Tox. aiguë 3 / SGH06 - H311
** Tox. aiguë 3 / SGH06 - H331 *
2. 2. Éléments d'étiquetage:
-  
- Danger
2. 2. 1. Symbole(s) et mention d'avertissement: .
2. 2. 2. Contient: • fluorure d'hydrogène
2. 2. 3. Mention de danger: H301 Toxique en cas d'ingestion.
H311 Toxique par contact cutané.
H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H331 Toxique par inhalation.
2. 2. 4. Prévention: P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
P260 Ne pas respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.
P261 Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
2. 2. 5. Intervention: P301 EN CAS D'INGESTION:
P310a Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.
P321a Traitement spécifique (voir rubrique n° 4.3.).
P330 Rincer la bouche.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P312a Appeler un CENTRE ANTIPOISON / un médecin en cas de malaise.
P361+P364 Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P331 NE PAS faire vomir.
P303 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux):
P361 Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.
P353 Rincer la peau à l'eau / se doucher.
P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P304 EN CAS D'INHALATION:

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

NOVAMAX F150

Version:7

Date de révision:01/04/2024

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

	P340 Transporter la personne a l'extérieur et la maintenir dans une position ou elle peut confortablement respirer. P305 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: P351 Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. P338 Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P311a Appeler un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.
2. 2. 6. Stockage:	P405 Garder sous clef. P403 Stocker dans un endroit bien ventilé. P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
2. 2. 7. Elimination:	P501a Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / international
2. 3. Information(s) complémentaire(s):	Ce produit ne peut pas être utilisé dans des lieux insuffisamment ventilés.
2. 4. Dangers principaux:	Toxique par inhalation, contact avec la peau et par ingestion.
2. 5. Autres dangers:	La solution dans l'eau est un acide fort, qui réagit violemment avec les bases et qui est corrosive.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Description du mélange:	Solution aqueuse contenant du fluorure d'hydrogène
3. 2. Composant(s) contribuant aux dangers:	• fluorure d'hydrogène - N° Id: 009-002-00-6 - N° CE: 231-634-8 - N° CAS: 7664-39-3 - Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 5 < C <= 10 - SGH (Système Général Harmonisé) * SGH06 * Tox. aiguë 2 - H300 - H310 - H330 * SGH05 * Corr. cut. 1A - H314 - Divers : - Valeurs limites d'exposition - V.L.E. (ou V.L.C.T) ppm = 1,8 - V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m³ = 1,5 - V.M.E ppm = 3 - V.M.E mg/m³ = 2,5 • Alcool éthoxyle C10 (fedtalkoholethoxylat) - N° CAS: 160875-66-1 - Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 1 < C <= 5 - SGH (Système Général Harmonisé) * SGH07 * Tox. aiguë 4 - H302 * SGH05 * Lés. oc. 1 - H318 Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

4. PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des mesures de premiers secours:	
4. 1. 1. Conseils généraux:	En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin. Les symptômes sont décrits à la rubrique 11.
4. 1. 2. Inhalation:	Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme, dans une position demi couchée, et appeler immédiatement un médecin. / CENTRE ANTI POISON
4. 1. 3. Contact avec la peau:	Enlever les vêtements souillés, laver la peau avec beaucoup d'eau ou doucher (pendant 15 minutes), et se rendre immédiatement à la clinique.
4. 1. 4. Contact avec les yeux:	Laver abondamment à l'eau (pendant 20 minutes minimum) en gardant les yeux grands ouverts et en retirant les verres de contact souples, puis se rendre immédiatement chez un médecin.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

NOVAMAX F150

Version:7

Date de révision:01/04/2024

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

4. 1. 5. Ingestion:	Rincer la bouche. Ne rien donner à boire. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTI POISON / Médecin Prévoir la prise de calcium à 5% dans de l'eau
4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:	Les symptômes sont décrits à la rubrique 11.
4. 2. 1. Inhalation:	Une haute concentration de vapeurs peut causer une insuffisance respiratoire (oedème du poumon).
4. 2. 2. Contact avec la peau:	Provoque de graves brûlures.
4. 2. 3. Contact avec les yeux:	Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des brûlures irréversibles
4. 2. 4. Ingestion:	douleur: bouche, pharynx, tube digestif
4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :	Traitement symptomatique Appeler un CENTRE ANTIPOLISON / un médecin en cas de malaise. Administrer une dose de corticostéroïde en aérosol pour prévenir un oedème pulmonaire.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5. 1. Moyens d'extinction:	Le produit lui-même ne brûle pas. poudre, eau pulvérisée, mousse, dioxyde de carbone
5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:	En cas de feu le produit se décompose en: oxydes de carbone (CO et CO2) et fumées. Voir la rubrique 11 en ce qui concerne la toxicité du produit et la rubrique 10 en ce qui concerne la stabilité et réactivité du produit.
5. 3. Conseils aux pompiers:	Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection
5. 4. Méthode(s) spéciale(s):	Refroidir, si possible les récipients / citernes / réservoirs par pulvérisation d'eau.
5. 5. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité:	Ne pas utiliser un jet d'eau.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:	Evacuer le personnel vers un endroit sûr. Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Porter un vêtement complet de protection et un appareil respiratoire dans tous les cas de produit répandu (voir rubrique 8).
6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement:	Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque. Endiguer et contenir le produit renversé. Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.
6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:	Recouvrir le produit répandu en petite quantité avec un absorbant adéquat, comme des terres de diatomées. Écoper ou aspirer le liquide le plus rapidement possible dans un récipient adéquat. Placer les résidus dans des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).
6. 4. Référence à d'autres rubriques:	Voir la rubrique 11 en ce qui concerne la toxicité du produit et la rubrique 10 en ce qui concerne la stabilité et réactivité du produit. Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7. 1. Manipulation:	
7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:	Douche, bain oculaire, et point d'eau à proximité. Éviter tout contact avec les yeux et la peau et ne pas respirer les vapeurs et brouillards. Les manipulations ne s'effectuent que par du personnel qualifié et autorisé. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique:	Ventilation, aspiration locale ou protection respiratoire.
7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s):	Empêcher l'absorption d'humidité et la contamination en conservant le récipient bien fermé.
7. 2. Stockage:	
7. 2. 1. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles	Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité. dans un endroit sec et bien ventilé. Conserver toujours le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

NOVAMAX F150

Version:7

Date de révision:01/04/2024

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

incompatibilités:	Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.
7. 2. 2. Mesure(s) d'ordre technique:	Sol imperméable formant cuvette de rétention.
7. 2. 3. Condition(s) de stockage:	Stocker dans un endroit sec, bien ventilé, tenir éloigné de toutes sources d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.
7. 2. 4. Matière(s) incompatible(s) à éloigner:	Conserver à l'écart des: bases, oxydants forts. acides forts
7. 2. 5. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur:	de même nature que celui d'origine polyéthylène (haute densité)
7. 2. 6. Matériaux d'emballage non adaptés:	verre
7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):	Réservé à un usage professionnel

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8. 1. Paramètres de contrôle:	
8. 1. 1. Limite(s) d'exposition:	• fluorure d'hydrogène : V.L.E. (ou V.L.C.T) ppm = 1,8 - V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m³ = 1,5 - V.M.E ppm = 3 - V.M.E mg/m³ = 2,5
8. 2. Contrôles de l'exposition:	
8. 2. 1. Contrôles techniques appropriés:	Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.
8. 2. 2. Protection des yeux:	Utiliser des lunettes de sécurité qui protègent des éclaboussures.
8. 2. 3. Protection des voies respiratoires:	Dans le but d'éviter l'inhalation de brouillard/vapeur, le port d'un appareil respiratoire est requis durant ces travaux. Protection respiratoire conforme à EN 141
8. 2. 4. Protection des mains:	Gants de protection Norme EN374 gants en caoutchouc butyle gants en caoutchouc fluoré
8. 2. 5. Protection de la peau et du corps:	Porter un vêtement de protection approprié et tablier résistants aux acides
8. 3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:	Les mesures de contrôle appropriées pour un lieu de travail particulier dépendent de la façon dont le produit est utilisé et du potentiel d'exposition.
8. 4. Mesure(s) d'hygiène:	Ne pas manger, ne pas boire ni fumer pendant le travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Laver les mains et visage avant une pause et à la fin des travaux.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:	
9. 1. 1. Etat physique:	liquide
9. 1. 2. Couleur:	incolore à jaune
9. 1. 3. Odeur:	piquante
9. 1. 4. Point de fusion / point de congélation:	Non déterminé.
9. 1. 5. Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Non déterminé.
9. 1. 6. Inflammabilité:	Non applicable.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

NOVAMAX F150

Version:7

Date de révision:01/04/2024

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

9. 1. 7. Limites inférieure et supérieure d'explosion:	Non applicable.
9. 1. 8. Point d'éclair:	Non applicable.
9. 1. 9. Température d'auto-inflammation:	Non applicable.
9. 1. 10. Température de décomposition:	Non déterminé.
9. 1. 11. PH:	<=1
9. 1. 12. Solubilité:	Soluble
9. 1. 13. Hydrosolubilité:	complètement miscible
9. 1. 14. Liposolubilité:	Données non disponibles.
9. 1. 15. Solubilité aux solvants:	soluble dans la plupart des solvants organiques
9. 1. 16. Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	Non déterminé.
9. 1. 17. Pression de vapeur:	Non déterminé.
9. 1. 18. Densité de vapeur relative:	Non déterminé.
9. 1. 19. Densité et / ou densité relative:	1.003 kg/m³ (20°C)(+/- 0.1)
9. 1. 20. Caractéristiques des particules:	Non applicable.
9. 1. 21. Viscosité cinématique:	Non déterminé.
9. 2. Autres informations:	

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10. 1. Réactivité:	Pas de décomposition dans les conditions normales de stockage.
10. 2. Stabilité chimique:	Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.
10. 3. Possibilité de réactions dangereuses:	La solution dans l'eau est un acide fort, qui réagit violemment avec les bases et qui est corrosive.
10. 4. Conditions à éviter:	Eviter la chaleur/source de chaleur, la lumière direct du soleil
10. 5. Matières incompatibles:	Les acides forts L'Ammoniaque Bases fortes, oxydants
10. 6. Produits de décomposition dangereux:	En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone, vapeurs corrosives.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008:	
11. 1. 1. Information(s) générale(s):	La description des effets nocifs possibles du mélange se base sur les caractéristiques toxicologiques des différents composants.
11. 1. 2. Toxicité aiguë:	L'évaluation des dangers ci-dessus est basé sur la connaissance de la toxicité des différents composants du produit.
11. 1. 3. Inhalation:	Toxique par inhalation.
11. 1. 4. Contact avec la peau:	Toxique par contact avec la peau. Des composants du produit peuvent être absorbés à travers la peau.
11. 1. 5. Contact avec les yeux:	lésions oculaires graves
11. 1. 6. Ingestion:	En cas d'ingestion, brûlures graves de la bouche et de la gorge, ainsi que danger de

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

NOVAMAX F150

Version:7

Date de révision:01/04/2024

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

	perforation de l'oesophage et de l'estomac
11. 1. 7. Sensibilisation:	N'a pas d'effet sensibilisant.
11. 1. 8. Toxicité chronique:	les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis
11. 1. 9. Toxicité résultant d'une exposition de longue durée ou répétée:	les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis
11. 2. Informations sur les autres dangers:	Pas d'informations complémentaires

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12. 1. Toxicité:	A forte concentration dans l'eau, des effets néfastes dus au pH sont observés sur la vie aquatique.
12. 2. Persistance et dégradabilité:	Persistance : désagrégation par hydrolyse Biodégradabilité : contient une substance inorganique, les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas
12. 3. Potentiel de bioaccumulation:	faible potentiel de bioaccumulation
12. 4. Mobilité dans le sol:	Soluble dans l'eau
12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB:	non applicable
12. 6. Propriétés perturbant le système endocrinien:	Ne contient pas de substance possédant des propriétés perturbant le système endocrinien et pouvant avoir des effets graves sur la santé humaine
12. 7. Autres effets néfastes:	Pas d'informations complémentaires disponibles
12. 8. Information(s) générale(s):	Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13. 1. Méthodes de traitement des déchets:	Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
13. 2. Emballages contaminés:	Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14. 1. Information(s) générale(s):	Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.
14. 2. Numéro ONU ou numéro d'identification:	2922
14. 2. 1. Désignation officielle de transport de l'ONU:	LIQUIDE CORROSIF, TOXIQUE, N.S.A.
14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE: ADR/RID):	
14. 3. 1. Classe(s) de danger pour le transport:	8
14. 3. 2. Groupe d'emballage:	I
14. 3. 3. Étiquettes ADR/RID:	8 - 6.1
14. 3. 4. Code danger:	886
14. 3. 5. Code de classification et dispositions spéciales:	CT1 274

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

NOVAMAX F150

Version:7

Date de révision:01/04/2024

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

14. 3. 6. Instructions d'emballage:	P001
14. 3. 7. Code de restriction en tunnels:	E
14. 4. Voies maritimes (IMDG):	
14. 4. 1. Classe:	8
14. 4. 2. Groupe d'emballage:	I
14. 4. 3. Polluant marin:	non
14. 4. 4. N° FS:	F-A, S-B
14. 4. 5. Etiquette(s) IMDG:	8 - 6.1
14. 4. 6. Instructions d'emballage:	P001
14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA):	
14. 5. 1. ICAO/IATA classe:	8
14. 5. 2. Groupe d'emballage:	I
14. 5. 3. Etiquettes ICAO/IATA:	8 - 6.1
14. 5. 4. Avis ou remarques importantes:	Aéronef passager et cargo
14. 6. Dangers pour l'environnement:	non
14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	respecter la réglementation en vigueur relative au transport ADR/RID IATA/OACI IMDG
14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:	Pas d'autres informations disponibles
14. 9. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI:	Non applicable.

15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

- | | |
|--|--|
| 15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement: | 1111.2 Emploi ou stockage de substances et mélanges très toxiques. |
| 15. 2. Évaluation de la sécurité chimique: | évaluation de la substance composante : fluorure d'hydrogène |

16. AUTRES INFORMATIONS

- | | |
|---|--|
| 16. 1. Législation(s) suivie(s): | Cette fiche de données de sécurité répond au règlement (CE) 1907/2006 - 1272/2008 avec ses modifications et adaptations. |
| 16. 2. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3: | H300 Mortel en cas d'ingestion.
H310 Mortel par contact cutané.
H330 Mortel par inhalation.
H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H318 Provoque de graves lésions des yeux. |
| 16. 3. Avis ou remarques importantes: | Les informations données dans cette fiche de données sécurité sont basées sur l'état des connaissances actuelles en notre possession et notre expérience.
Aucune responsabilité ne sera acceptée (sauf spécifiée par une loi) survenant suite à l'utilisation de l'information reprise dans cette fiche de données de sécurité. |

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

NOVAMAX F150

Version: 7

Date de révision: 01/04/2024

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

16. 4. Restrictions:

Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s). L'usage de cette préparation est réservé aux utilisateurs professionnels.

16. 5. Historique:

16. 5. 1. Date de la première édition: 10/01/1995

16. 5. 2. Date de la révision précédente: 02/05/2018

16. 5. 3. Date de révision: 01/04/2024

16. 5. 4. Version: 7

16. 5. 5. Révision chapitre(s) n°: 1

16. 6. Réalisé par: Sds